

grand projet Grands Esserts

La concertation menée avec les divers acteurs a permis de préciser le projet des Grands Esserts. Les trois premières pièces urbaines seront ainsi réalisées entre la route de Vessy et le chemin de Beaux-Champs, dans la continuité du quartier d'habitation, de l'EMS et de sa récente extension.

En parallèle des plans localisés de quartier, les principaux constructeurs engagent des concours d'architecture, visant un démarrage des premiers chantiers dès 2018.



Périmètre des Grands Esserts.

des logements avec vue

Les Grands Esserts sont principalement voués au logement. Présenté en 2015, le premier plan localisé de quartier (PLQ) « Maison de Vessy », qui offre quelque 230 logements, devrait être adopté en 2016, alors que les PLQ « Beaux-Champs » et « Ferme » seront en enquête publique en 2016 et devraient être adoptés en 2017.

Sur la pièce urbaine « Ferme », la Fondation immobilière de Veyrier (FIV) développera par le biais d'un concours d'architecture un projet résidentiel d'environ 120 logements sur l'une des plus belles parcelles des Grands Esserts. Les logements offriront en effet des vues dégagées sur la boucle de l'Arve, le Salève ou le Jura.

un centre commercial de proximité

Fin 2015, la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) s'est engagée à porter le projet de centre commercial des Grands Esserts. Les principaux éléments du programme – avec commerces, bureaux et quelque 80 logements - sont désormais connus, et des mandats d'étude parallèles (MEP) seront confiés cette année à plusieurs architectes.

Le choix des divers acteurs impliqués dans la concertation s'est porté sur un centre commercial d'environ 3500 m² incluant de l'alimentaire ainsi que d'autres commerces et services de proximité (tea-room, pharmacie, coiffeur, etc.). La volonté est de développer un centre pratique et vivant pour les Grands Esserts, la commune et les quartiers voisins.

Les premières images du centre commercial et le choix de l'enseigne retenue pour l'alimentaire seront connus d'ici à 2017.

Carrefour route de Veyrier et route de Vessy - exemple d'ambiance.



Grands Esserts

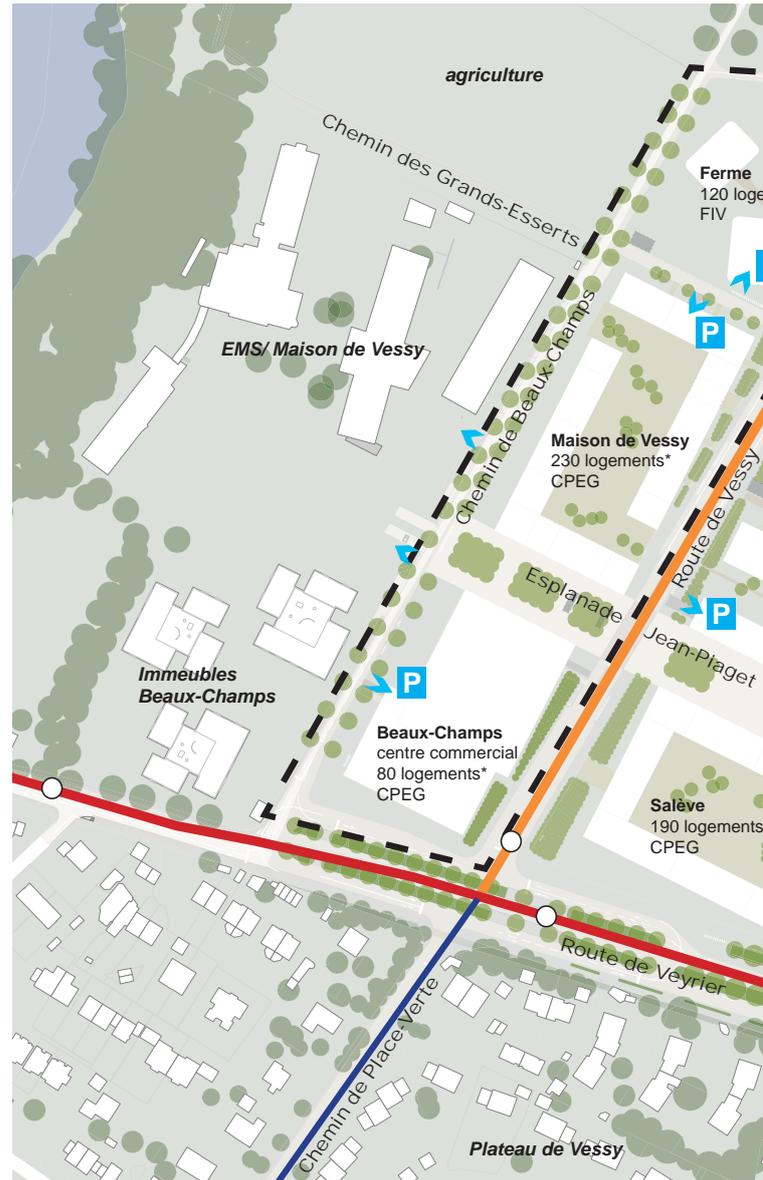
principes d'urbanisation

Huit pièces urbaines sont organisées autour d'espaces publics, favorisant les rencontres et les déplacements :

- l'esplanade Jean-Piaget, élément central des Grands Esserts, est un espace public qui traverse tout le quartier. Elle est piétonne, équipée en jeux, bancs et fontaines. Les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces, des services et des équipements publics ;
- la route de Vessy est une artère large et arborée qui dessert l'ensemble du quartier. Ici tous les modes de transports cohabitent ;
- la promenade des Cirses borde les Grands Esserts à l'est du site. Ses arbres pénètrent dans le quartier et sur l'esplanade Jean-Piaget. C'est une promenade piétonne ;
- le chemin de Beaux-Champs devient une allée bordée de noyers. La priorité est donnée aux piétons et aux vélos ;
- le chemin des Grands-Esserts mène vers les habitations du nord du quartier. La priorité est donnée aux piétons et aux vélos ;
- la route de Veyrier reste le grand axe de desserte à l'échelle de l'agglomération. Il est planté de chênes sur toute sa longueur. Les bus disposent de leur propre voie.

Chaque pièce urbaine a sa propre identité :

- le long de la route de Veyrier, les pièces urbaines Beaux-Champs, Salève et Ecole sont dévolues aux logements, commerces, services et équipements publics. Les bâtiments auront entre 3 et 6 étages, selon une réduction de gabarit vers la zone villa de Vessy. ;
- les pièces urbaines Maison de Vessy et Nant sont dévolues aux logements. Les bâtiments auront entre 4 et 6 étages ;
- les pièces urbaines Lisière, Ferme et Arve s'ouvrent au grand paysage et ont une vocation résidentielle. Les bâtiments ne dépasseront pas 6 étages.



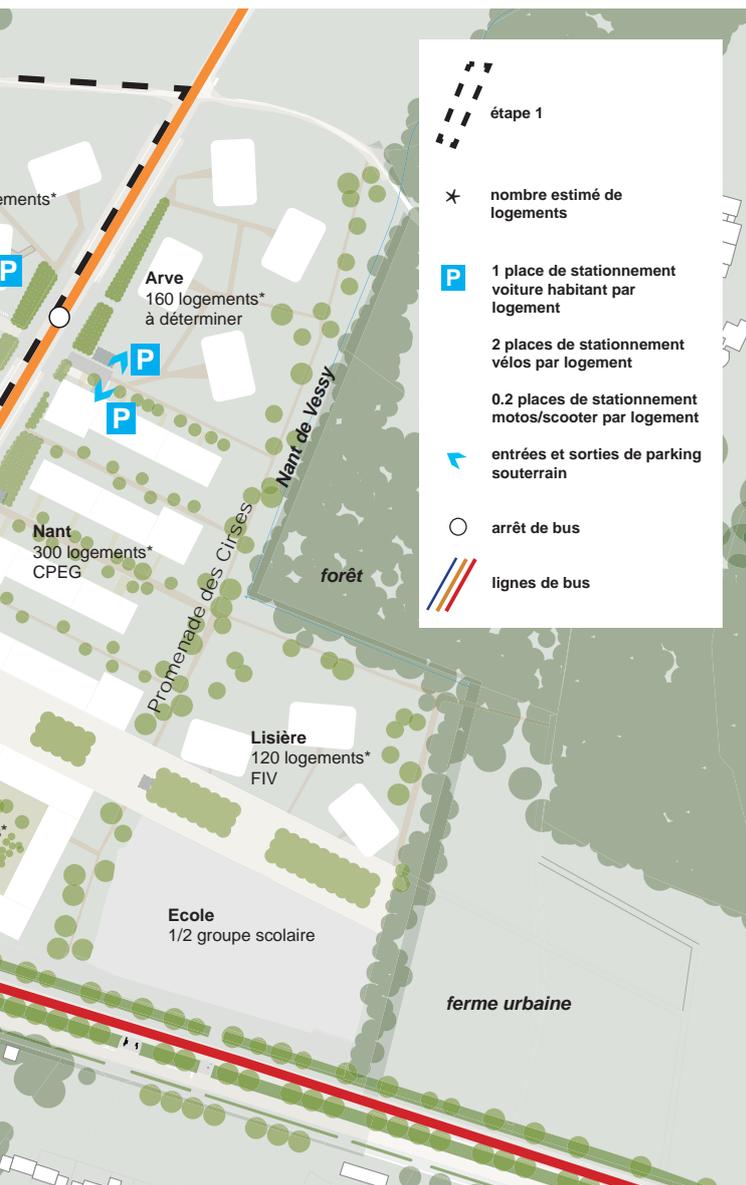
Oerlikon, Zürich - image de référence pour la route de Vessy.



© mms partner



Esplanade



Plan d'ensemble des Grands Esserts.

ade Jean-Piaget - exemple d'ambiance du centre du quartier.



© Thomas Spornit

principes de mobilité

Le quartier sera accessible à tous les modes de transport. Les déplacements individuels, collectifs ou en modes doux sont pensés tant à l'échelle locale qu'à celle du canton et de l'agglomération.

accéder en transports individuels

- privilégier un accès au quartier par la route Antoine-Martin et la route de Veyrier;
- profiter des futures liaisons routières de Genève-Sud à partir de 2022;
- limiter le **trafic de transit** au cœur du quartier de villas et notamment sur le chemin de Place-Verte;
- exclure le trafic des pièces urbaines.

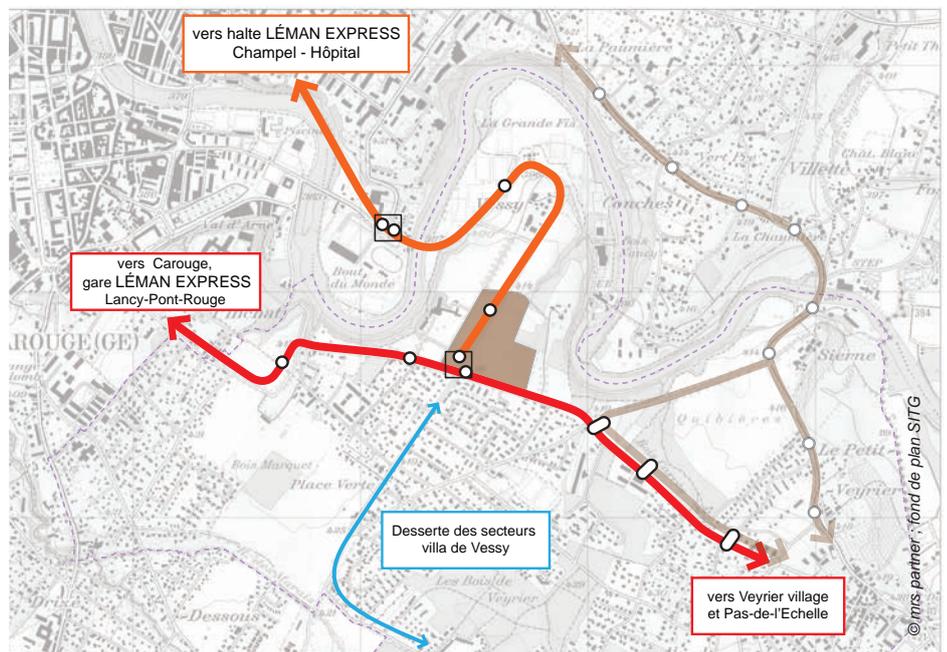
accéder en transports publics

- une ligne à fréquence urbaine vers la future gare LÉMAN EXPRESS Lancy-Pont-Rouge via le rondou de Carouge dès 2020;
- une ligne à fréquence urbaine via la future halte LÉMAN EXPRESS Champel-Hôpital, à destination du centre-ville dès 2020;
- une ligne de desserte de la zone villa de Vessy.

se déplacer à pied et à vélo

- profiter de la lisière et des rues piétonnes pour faciliter les déplacements au sein du quartier;
- relier la zone villa de Vessy par un carrefour réaménagé;
- réaliser les aménagements cyclables sur les routes de Vessy et de Veyrier;
- accéder aux espaces naturels environnants par des cheminements aménagés.

Desserte en transports publics à l'horizon 2020.



© m/s - partenaire : fond de plan SITG

le projet en bref

> commune concernée : Veyrier.

> périmètre : env. 11.5 hectares.

> programme :

- environ 1200 logements (25% au moins de logements d'utilité publique, 25% de logements subventionnés, 40% de logements à loyer libre et 10% en PPE);
- un centre commercial comprenant un magasin d'alimentation et des commerces de biens et de services (tea-room, pharmacie, coiffeur, etc.);
- des surfaces de bureaux, des locaux pour des services communaux (petite enfance, salle de réunion, etc.);
- un demi-groupe scolaire.

> constructeurs principaux :

- la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG);
- la Fondation immobilière de Veyrier (FIV).

plus d'information :

www.ge.ch/grandsesserts

étapes-clés du projet

Depuis le début du processus, plusieurs démarches se sont succédées :

- la modification des limites de zones a été adoptée par le Grand Conseil le 14 septembre 2012;
- un accord politique, signé le 3 mai 2012 entre l'Etat et la Ville de Veyrier, définit le phasage, la planification financière, la mobilité, le gabarit des constructions et la destination des futurs logements;
- un mandat de maîtrise d'œuvre urbaine (étude de mise en œuvre du projet) a été engagé en novembre 2012 afin de déterminer l'image directrice du quartier et de mettre en œuvre sa première étape;
- la concertation est placée au cœur de la conduite de projet. Des réunions d'information publiques associant la population ont été organisées, ainsi que des échanges réguliers (tables-rondes, séances de travail) des représentants de la société civile et des élus communaux, ainsi que les propriétaires et riverains;
- en 2015, les premiers plans localisés de quartier ont été mis en procédure, en parallèle du lancement des projets d'architecture des différents constructeurs (CPEG, FIV).

prochaines étapes

- 2016 : concours d'architecture engagé par la FIV pour le projet de logements sur la pièce urbaine « Ferme »;
- 2016 : mandats d'étude parallèles (MEP) engagé par la CPEG pour le projet de centre commercial et de logements;
- 2016 : poursuite des études d'avant-projet pour l'insertion des lignes de bus et le réaménagement des routes cantonales, en collaboration avec la commune;
- entre 2016 et 2017 : dépôt des premières demandes en autorisations de construire;
- dès 2018 : démarrage des chantiers des premiers logements.

Promenade des Circes - exemple d'ambiance



Grands Esserts

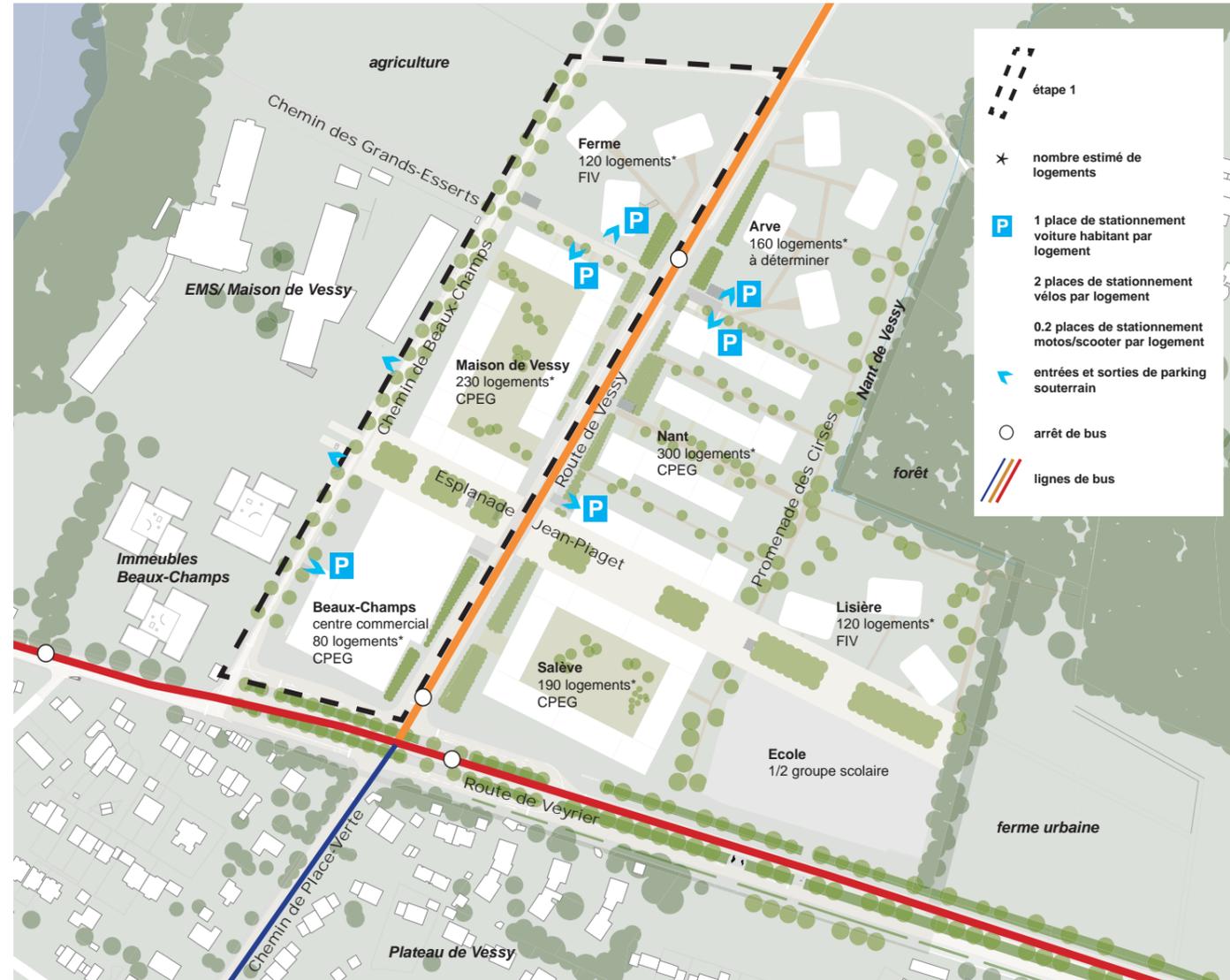
principes d'urbanisation

Huit pièces urbaines sont organisées autour d'espaces publics, favorisant les rencontres et les déplacements :

- l'esplanade Jean-Piaget, élément central des Grands Esserts, est un espace public qui traverse tout le quartier. Elle est piétonne, équipée en jeux, bancs et fontaines. Les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces, des services et des équipements publics ;
- la route de Vessy est une artère large et arborée qui dessert l'ensemble du quartier. Ici tous les modes de transports cohabitent ;
- la promenade des Cirses borde les Grands Esserts à l'est du site. Ses arbres pénètrent dans le quartier et sur l'esplanade Jean-Piaget. C'est une promenade piétonne ;
- le chemin de Beaux-Champs devient une allée bordée de noyers. La priorité est donnée aux piétons et aux vélos ;
- le chemin des Grands-Esserts mène vers les habitations du nord du quartier. La priorité est donnée aux piétons et aux vélos ;
- la route de Veyrier reste le grand axe de desserte à l'échelle de l'agglomération. Il est planté de chênes sur toute sa longueur. Les bus disposent de leur propre voie.

Chaque pièce urbaine a sa propre identité :

- le long de la route de Veyrier, les pièces urbaines Beaux-Champs, Salève et Ecole sont dévolues aux logements, commerces, services et équipements publics. Les bâtiments auront entre 3 et 6 étages, selon une réduction de gabarit vers la zone villa de Vessy. ;
- les pièces urbaines Maison de Vessy et Nant sont dévolues aux logements. Les bâtiments auront entre 4 et 6 étages ;
- les pièces urbaines Lisière, Ferme et Arve s'ouvrent au grand paysage et ont une vocation résidentielle. Les bâtiments ne dépasseront pas 6 étages.



Plan d'ensemble des Grands Esserts.

principes de mobilité

Le quartier sera accessible à tous les modes de transport. Les déplacements individuels, collectifs ou en modes doux sont pensés tant à l'échelle locale qu'à celle du canton et de l'agglomération.

accéder en transports individuels

- privilégier un accès au quartier par la route Antoine-Martin et la route de Veyrier ;
- profiter des futures liaisons routières de Genève-Sud à partir de 2022 ;
- limiter le **trafic de transit** au cœur du quartier de villas et notamment sur le chemin de Place-Verte ;
- exclure le trafic des pièces urbaines.

accéder en transports publics

- une ligne à fréquence urbaine vers la future gare LÉMAN EXPRESS Lancy-Pont-Rouge via le rondou de Carouge dès 2020 ;
- une ligne à fréquence urbaine via la future halte LÉMAN EXPRESS Champel-Hôpital, à destination du centre-ville dès 2020 ;
- une ligne de desserte de la zone villa de Vessy.

se déplacer à pied et à vélo

- profiter de la lisière et des rues piétonnes pour faciliter les déplacements au sein du quartier ;
- relier la zone villa de Vessy par un carrefour réaménagé ;
- réaliser les aménagements cyclables sur les routes de Vessy et de Veyrier ;
- accéder aux espaces naturels environnants par des cheminements aménagés.

Oerlikon, Zürich - image de référence pour la route de Vessy.



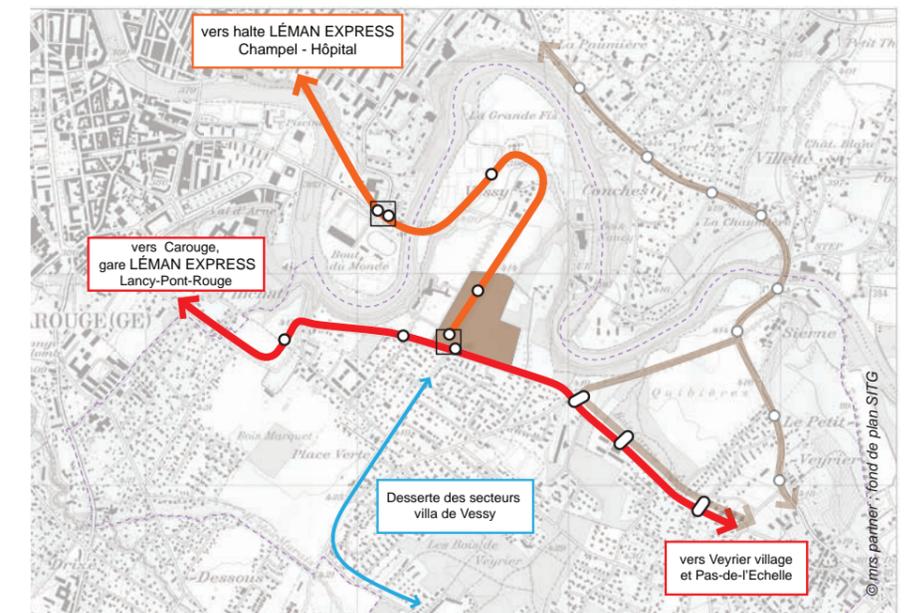
© mrs partner

Esplanade Jean-Piaget - exemple d'ambiance du centre du quartier.



© Thomas Spornli

Desserte en transports publics à l'horizon 2020.



© mrs partner ; fond de plan SITG